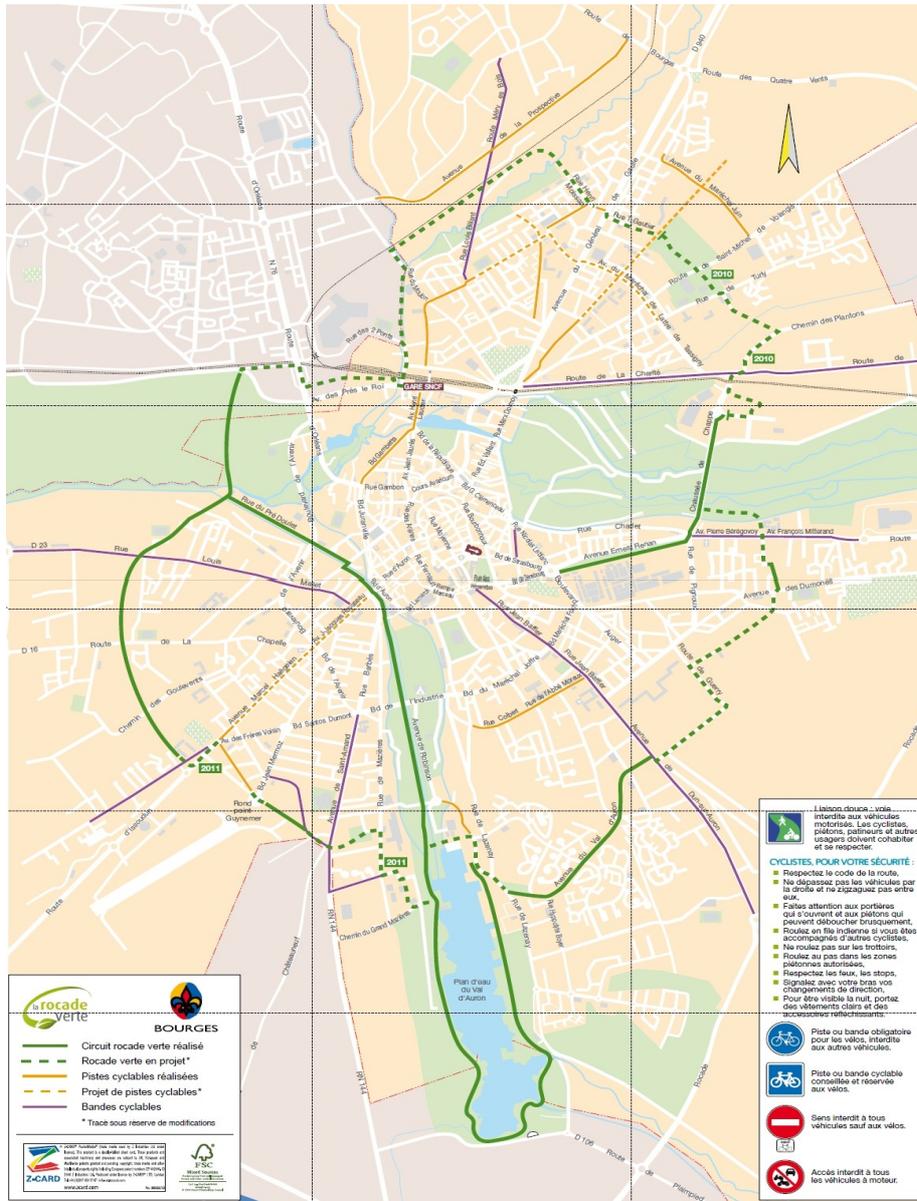


Thème	Territoire	Fiche-bonne pratique	
Énergie pour les déplacements	Ville de BOURGES (Cher)	Référence : ET-01-18	Date : juin 2011

La Rocade verte de Bourges



le Grenelle Environnement

Historique/Contexte	<p>Constat sur Bourges: 70% des trajets se font en voiture et la moitié d'entre eux sont de moins de trois km.</p> <p>Par ailleurs, la topographie de la ville ne fait apparaître qu'un dénivelé de 30m entre son point le plus bas et son point le plus haut.</p> <p>De plus, afin de favoriser les déplacements non polluants et réduire l'utilisation de la voiture en ville, la commune de Bourges a souhaité créer un réseau de pistes cyclables en site propre pour se déplacer d'un point à un autre, sans utiliser la voiture et surtout de façon sécurisée.</p>
Calendrier	Fin 2009 - 2014
Territoire	Commune de Bourges
Maître d'ouvrage	Commune de Bourges
Objectifs	<p>Ceinturer la ville et relier les quartiers entre eux par une voie verte sécurisée pour cyclistes, piétons (accessibles avec poussettes), personnes à mobilité réduite et éventuellement personnes en roller,</p> <p>Permettre aux habitants une alternative à la voiture,</p> <p>Offrir un lieu de promenade, de rencontre.</p>
Travaux	<p>15,9 km de réalisés sur les 27,6 km de prévus.</p> <p>Largeur variant de 2,50m (zone urbaine) à 3,50m.</p> <p>Revêtement en stabilisé avec liant végétal.</p>
Difficultés	Relier les divers tronçons entre eux (acquisitions foncières), Traversées de voiries (RD).
Sensibilisation	Fourniture du guide d'utilisation du vélo (règles élémentaires de sécurité, équipements du vélo, description des différents aménagements cyclables existants avec cartes des pistes cyclables).
Coût de l'opération	<p>Les travaux 2011 sont consacrés à la liaison Aéroport-Plan d'eau du val d'Auron d'une longueur de 2,8 km, pour un coût d'environ 545 000 € TTC.</p> <p>Le coût de l'ensemble de l'opération est estimé à 6M € TTC.</p>
Financeurs	La commune de Bourges à 100 %
Politiques publiques de référence	<p>Loi sur l'Air et l'Utilisation Rationnelle de l'Énergie (Loi LAURE).</p> <p>Cette loi impose à la ville qui rénove ou crée une voirie de créer à cette occasion des aménagements cyclables.</p>



le Grenelle Environnement

Finalités du développement durable	Lutte contre les changements climatiques
Évaluation	Suivi des réalisations par rapport au programme affiché
Singularité	Seul projet pour le vélo de loisir et le vélo utile en région Centre de cette ampleur,
Contacts	Anne PAEPEGAEY - Direction de l'écologie et du développement durable - Tél : 02 48 57 82 38

Rédacteur	Correspondant Développement Durable au SIDD – DDT 18 Etienne ZAWISLAK / Tél : 02 34 34 62 48
------------------	---